

# LA JEUNESSE DE LA FONDA

Dans les années 1970-1980, la vie associative était divisée et traversée par des logiques sectorielles (sport, culture, environnement, santé, emploi...) ou des clivages idéologiques, laïcs versus caritatifs notamment.

Il fallait un espace où construire une **parole politique** transversale à l'immense diversité du tissu associatif. Ce fut la première fonction de la Fonda, créée en 1981 dans le prolongement de l'association pour le Développement des associations de progrès (DAP).



« L'association, un défi aux exclusions ? », un colloque organisé par la Fonda à Bourg-en-Bresse le 19 novembre 1988 © La Fonda



Sous la présidence de Frédéric Pascal, puis de Jacqueline Mengin, les dirigeants des coordinations associatives réunis par la Fonda ont patiemment structuré une représentation associative.

Ainsi, la Fonda a activement contribué à la création d'un groupe des associations au Conseil économique et social et à la création du CNVA (1983), devenu le Haut-Conseil à la vie associative (HCVA). Elle s'est aussi impliquée dans la représentation associative au niveau européen, notamment avec le CEDAG (1989).



Frédéric Pascal, président de la Fonda, avec Jacques Delors lors du pré-colloque de 1984 sur les « Nouvelles pratiques de l'emploi » réunissant une cinquantaine d'associations des Pays de la Loire. © La Fonda

La Fonda a trouvé en Coluche le porte-voix rêvé pour porter ce qui a été appelé par la suite l'amendement Coluche qui étend, à l'ensemble des contribuables, des faveurs fiscales jusque-là réservées aux plus riches.

L'amendement voté pour la loi de finances 1985 est le socle d'un dispositif qui sera amélioré au fil du temps. Il aboutira à un véritable crédit d'impôt pour les dons des particuliers en 1989, trois ans après la mort de Coluche. La France est aujourd'hui le pays où le régime fiscal des dons est le plus avantageux d'Europe.



Le 1<sup>er</sup> juillet 2001, a été signée la première « Charte des engagements réciproques », entre l'État et les 12 coordinations associatives membres de la CPCA, dont la Fonda.

Anticipant le scandale de l'Arc, la Fonda a contribué à la création en 1986 du Comité de la charte de déontologie, devenu Don en confiance. C'est aussi sous l'égide de la Fonda qu'a été créée la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA) en 1992, devenue le Mouvement associatif, dont la Fonda a assumé le secrétariat jusqu'en 2000.

Le Mouvement associatif assumant pleinement et légitimement la représentation des associations auprès des pouvoirs publics, la Fonda s'est recentrée au début des années 2000 sur ses fonctions de laboratoire d'idées.



Plateau de l'émission de télévision de la Fonda en 1984 © La Fonda